

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 13 novembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse

NOR : JUSF2531285A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu le décret n° 2019-49 du 30 janvier 2019 modifié portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 22 mars 1993 relatif aux conditions particulières d'aptitude psychologique pour la nomination des candidats admis à l'emploi d'éducateur à la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2009 modifié relatif aux règles d'organisation générale des concours pour le recrutement des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est autorisée au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse prévu par l'article 4 du décret du 30 janvier 2019 susvisé.

Art. 2. – Les inscriptions s'effectuent par voie électronique à partir du vendredi 5 décembre 2025 sur le site internet du ministère de la justice à l'adresse suivante : www.lajusticerecrute.fr

La date de fin de saisie des inscriptions sur le site internet du ministère de la justice est fixée au lundi 5 janvier 2026 à 23 h 59, heure de Paris, date de clôture des inscriptions.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats conservent la possibilité de retirer le dossier imprimé établi à cette fin, à compter du vendredi 5 décembre 2025 et jusqu'au lundi 5 janvier 2026, le cachet de la poste faisant foi, délai de rigueur en écrivant à l'adresse de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de leur choix (liste jointe). La date limite de dépôt des dossiers d'inscription imprimés est fixée au lundi 5 janvier 2026, le cachet de la poste faisant foi.

Afin de finaliser leur inscription, les candidats devront adresser leurs pièces justificatives, listées dans la notice du concours disponible sur le site internet du ministère de la justice, au plus tard le lundi 5 janvier 2026, le cachet de la poste faisant foi, en recommandé avec accusé de réception à l'adresse de la direction interrégionale d'inscription.

En vue de l'épreuve orale d'admission prévue aux articles 10 et 11 de l'arrêté du 10 novembre 2009 susvisé, les candidats devront constituer un dossier comportant :

1^o Une lettre de motivation ;

2^o Un *curriculum vitae* ;

3^o Le cas échéant, une note décrivant les projet, rapport, mémoire, étude et note qu'il a réalisés, présentant les emplois qu'il a occupés, les stages qu'il a effectués et, éventuellement, la nature des activités qu'il a réalisées ou auxquelles il a pris part.

L'ensemble du dossier comporte dix pages au plus. Ce dossier est à adresser en 1 exemplaire papier à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'inscription au plus tard le lundi 5 janvier 2026, le cachet de la poste faisant foi, par voie postale en recommandé avec accusé de réception. Les candidats adresseront en outre un exemplaire dématérialisé de ce dossier au plus tard le lundi 5 janvier 2026 à 23 h 59 (heure de Paris) à l'adresse électronique de la direction interrégionale d'inscription.

Les candidats en situation de handicap qui demandent un aménagement des épreuves doivent fournir un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements

nécessaires pour permettre à ces candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Le certificat médical doit être transmis par ces candidats au plus tard le vendredi 6 mars 2026, conformément à l'article 352-4 du code général de la fonction publique.

Pour passer l'épreuve orale d'admission, les candidats résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, peuvent bénéficier, à leur demande, de la visioconférence, dans les conditions prévues par l'arrêté du 8 juillet 2024 susvisé.

Leur demande devra être adressée au plus tard le vendredi 6 mars 2026 par courriel au service organisateur des concours à l'adresse électronique suivante : concours.dirpj-j-sdrhrs-rh1@justice.gouv.fr

Les candidats en situation de handicap, les femmes en état de grossesse et les personnes dont l'état de santé rend nécessaire le recours à la visioconférence, devront produire à la même adresse, dans les meilleurs délais et au plus tard le 6 mars 2026, un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence. L'absence de transmission du certificat médical rend la demande irrecevable.

L'épreuve orale d'admission aura lieu à partir du lundi 18 mai 2026.

Art. 3. – La composition du jury et le nombre de postes offerts feront l'objet d'un arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 novembre 2025.

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du bureau du recrutement et de la formation,
 C. FOLEA

ANNEXE

Adresses de retrait et de dépôt des dossiers		
Direction interrégionale	Régions administratives concernées	Adresse et coordonnées
Direction interrégionale GRAND CENTRE	Bourgogne, Franche Comté, Centre Val de Loire Départements : 18-21-25-28-36-37-39-41-45-58-70-71-89-90	30, boulevard Clemenceau, CS 27051, 21070 Dijon Cedex Tél. : 03-45-21-86-14 concours.dirpj-j-grand-centre@justice.fr
Direction interrégionale CENTRE EST	Rhône-Alpes, Auvergne Départements : 01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74	75, rue de la Villette, BP 73269, 69404 Lyon Cedex 03 Tél. : 04-72-33-06-40 concours.dirpj-j-centre-est@justice.fr
Direction interrégionale GRAND EST	Alsace, Champagne Ardennes, Lorraine Départements : 08-10-51-52-54-55-57-67-68-88	109, boulevard d'Haussonville, CS 14109, 54041 Nancy Cedex Tél. : 03-83-40-01-85 concours.dirpj-j-grand-est@justice.fr
Direction interrégionale GRAND OUEST	Bretagne, Pays-de-la-Loire, Basse Normandie, Haute Normandie Départements : 14-22-27-29-35-44-49-50-53-56-61-72-76-85	6, place des Colombes, CS 20804, 35108 Rennes Cedex 3 Tél. : 02-99-87-95-10 concours.dirpj-j-grand-ouest@justice.fr
Direction interrégionale GRAND NORD	Hauts de France (Nord-Pas-de-Calais, Picardie) Départements : 02-59-60-62-80	123, boulevard de la Liberté, CS 20009, 59042 Lille Cedex Tél. : 03.20.21.83.50 concours.dirpj-j-grand-nord@justice.fr
Direction interrégionale Ile-de-France/outre-mer	Ile de France et outre-mer Départements : 75-77-78-91-92-93-94-95 Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane, Mayotte, Polynésie.	9-11, rue Georges-Pitard, 75015 Paris Tél. : 01-49-29-28-60 concours.dirpj-j-idf-om@justice.fr
Direction interrégionale SUD	Occitanie (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées) Départements : 09-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82	371, rue des Arts, CS 67633, 31676 Labège Cedex Tél. : 05-61-00-79-00 concours.dirpj-j-sud@justice.fr

Adresses de retrait et de dépôt des dossiers		
Direction interrégionale	Régions administratives concernées	Adresse et coordonnées
Direction interrégionale SUD EST	Provence, Alpes, Côte d'Azur, Corse Départements : 2A-2B-04-05-06-13-83-84	158 A, rue du Rouet, CS 10008, 13295 Marseille Cedex 08 Tél. : 04-96-20-63-40 concours.dirpjjsud-est@justice.fr
Direction interrégionale SUD OUEST	Nouvelle Aquitaine (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) Départements : 16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87	8, rue Poitevin, CS 11508, 33062 Bordeaux Cedex Tél. : 05-56-79-14-49 concours.dirpjjsud-ouest@justice.fr